



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Les 11, 12, 13 et 14 mars 2017, plusieurs médias nationaux ont publié un article selon lequel la Commission Electorale Indépendante (CEI) aurait proposé, au cours de son atelier d'évaluation des activités électorales de 2016, tenu à Grand-Bassam du 06 au 09 mars 2017, *le relèvement du cautionnement de 20.000.000 F CFA à 50.000.000 F CFA, s'agissant de l'élection du Président de la République et de 100.000 F CFA à 1.000.000 F CFA, s'agissant de l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale.*

Elle aurait également souhaité, selon ces médias, que *la recevabilité de la candidature à l'élection du Président de la République soit conditionnée au dépôt de 250 signatures d'élus et de Chefs coutumiers.*

**La Commission Electorale Indépendante dément formellement ces informations.**

L'atelier qui, du reste, visait à évaluer le processus électoral de 2016 marqué par la Révision de la Liste Electorale (RLE 2015), le Référendum et l'Election des Députés à l'Assemblée Nationale, n'a, à aucun moment, recommandé la modification, encore moins l'augmentation des cautionnements exigés pour les différents scrutins.

Une telle recommandation n'a jamais figuré au nombre de celles formulées par ledit atelier au terme de ses travaux.

Ces recommandations ont d'ailleurs été lues en présence de la presse lors de la cérémonie de clôture.

La Commission Electorale Indépendante en appelle au sens de responsabilité des journalistes quant au traitement des informations relatives aux questions électorales.

Par ailleurs, la Commission Electorale Indépendante rassure la communauté nationale et internationale qu'elle œuvre chaque jour à la consolidation de l'expression démocratique en Côte d'Ivoire et n'entend pas déroger à ce principe.

**Fait à Abidjan, le 14 mars 2017**

**Me Victoire Alley**

**Porte-parole**